



# COMMUNE DE HANGENBIETEN

---

Nombre de conseillers élus :

19

Conseillers en exercice :

19

Conseillers présents :

17

Date de convocation :

20/05/2021

Compte-rendu de la séance du 25 mai 2021 à 20h00

*Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'espace culturel, Allée Charles Frédéric Gerhardt le mardi 25 mai 2021 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten*

---

## ORDRE DU JOUR :

- 1- *Adoption du PV du 30 mars 2021*
- 2- *Loyer appartement 19 rue des Noyers*
- 3- *Fixation du montant des cadeaux de mariage et des Grands Anniversaires*
- 4- *Pacte de gouvernance*
- 5- *Ravalement de façades*
- 6- *Adhésion à l'Agence du Climat*
- 7- *Point d'information : Fête de l'Europe – Animation du 15 mai 2021*
- 8- *Point d'information : Moment musical du 19 juin 2021*
- 9- *Point d'information : Vitaboucle*
- 10- *Point d'information : Journée nettoyage de printemps*
- 11- *Point d'information : Convention géoréférencement des réseaux*
- 12- *Point d'information : Commission de contrôle des listes électorales*
- 13- *Point d'information : Travaux écluses du Canal de la Bruche*
- 14- *Point d'information : Voiries : Lotissement Domaine du meunier et Au fil de l'eau*
- 15- *Point d'information : Maison bi-famille : Démolition*
- 16- *Point d'information : Dates du Conseil Municipal second trimestre*
- 17- *Point d'information : Projet immobilier centre-bourg*
- 18- *Divers*

**Présents** : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — ~~M. GALMICHE Damien~~ — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — Mme BEGIC Morgane — M. CACHOT Romain — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH-Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony — Mme FLEURY Catherine  
**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absent non excusé** : M. BIETH André

**Absent excusé** : M. GALMICHE Damien

**Secrétaire de séance** : Mme JERNASZ Séverine

## Inscription d'un point supplémentaire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour : Exclusion d'office d'un conseiller municipal – André BIETH

Pour : 15

Abstention : 2

La majorité ayant voté pour, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

## **2. Loyer appartement 19 rue des Noyers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 19 rue des Noyers est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, le loyer mensuel du logement situé 19 rue des Noyers la somme de 400 € (quatre cent euros). Ce loyer sera réglé au 1<sup>er</sup> de chaque mois au Trésor Public.
- Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE

1 abstention

16 pour

## **3. Fixation du montant des cadeaux de mariage et des Grands Anniversaires**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer une valeur à hauteur de 50 € pour l'octroi de cadeaux (arrangements floraux, colis gourmands, cadeaux divers) relatifs aux :

- Grands Anniversaires (anniversaires et mariages)
- Cadeaux de mariages
- Cadeaux de départs (agents et autres assimilés : instituteurs)

## **4. Pacte de gouvernance**

Après avoir représenté le document de travail « Pacte de Gouvernance » aux élus, Monsieur le Maire souhaite avoir l'approbation du Conseil sur certains points qu'il souhaite présenter comme amendement lors de la réunion de travail prévue à l'Eurométropole de Strasbourg avant le vote sur ce point inscrit lors du Conseil de l'Eurométropole prévu en juin.

- Ce pacte doit définir la méthode de fonctionnement sans détailler la feuille de route de l'équipe majoritaire.
- Nous souhaitons, dans la partie contractualisation, qu'il soit précisé que la signature ou non de ce pacte n'influe en rien les aides et appuis de l'Eurométropole
- Sur le point du rôle des élus municipaux de l'ensemble des 33 communes, tout en rappelant la nécessité impérieuse que l'ensemble des élus puissent disposer de toutes les informations des discussions et décisions de l'Eurométropole de Strasbourg, c'est bien les élus eurométropolitains qui votent et définissent la gestion eurométropolitaine au quotidien.

Adopté à l'unanimité

## **5. Ravalement de façades**

Le conseil municipal décide le versement d'un montant de :

- 627 € à Monsieur Yvon FLEURIVAL – 5 Impasse des Cerisiers à Hangenbieten (209m<sup>2</sup> à 3€)
- 567 € à Madame Catherine FLEURY – 4 Impasse des Cerisiers à Hangenbieten (189 m<sup>2</sup> à 3€)

16 voix POUR

Madame Catherine FLEURY ne prend pas part au vote car concernée.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

## **6. Adhésion à l'Agence du Climat**

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2121-21, L 2121-33, L 2541-1 et L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil d'État, dans un avis du 11 mars 1958, a reconnu aux communes le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal,

Considérant que l'agence du climat, le guichet des solutions répond à un intérêt communal,

Considérant que la commune de HANGENBIETEN peut, de ce fait, adhérer à l'agence du climat, le guichet des solutions,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion de la commune de HANGENBIETEN à l'agence du climat, le guichet des solutions,
- Désigne Monsieur Laurent ULRICH, Maire de la commune de Hangenbieten, comme titulaire et Monsieur KELLER Frédéric comme suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'agence du climat, le guichet des solutions,
- Décide de bénéficier de la cotisation annuelle versée par l'Eurométropole pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain,
- Décide d'approuver le versement du montant de la cotisation annuelle à hauteur de 30 cts€/habitant pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain mais également plus spécifiquement à l'échelle de la commune.

16 voix pour

1 voix contre

## **7. Point d'information : Fête de l'Europe – Animation du 15 mai 2021**

Le Pôle Événementiel Jeunes Européens de Strasbourg a organisé une manifestation « Fête de l'Europe » le 15 mai dernier à Hangenbieten.

Cet événement avait pour but de présenter l'Europe et de proposer différentes activités sur ce thème.

#### **8. Point d'information : Moment musical du 19 juin 2021**

La commission « Vie Locale et Fêtes » s'est tenue le 20 mai dernier afin de finaliser la manifestation et l'organisation du moment musical qui se tiendra le 19 juin prochain.

Plusieurs services auront lieu en complément de la partie musicale :

- Le repas par l'APP
- Les boissons par l'Amicale des Pompiers

#### **9. Point d'information : Vitaboucle**

Le parcours est opérationnel, des rajouts de stickers sont en cours afin d'affiner le parcours.

La prochaine étape est la validation de celui-ci auprès de l'Eurométropole de Strasbourg pour le diffuser largement sur internet.

Le parcours sera inauguré prochainement.

#### **10. Point d'information : Journée nettoyage de printemps**

La commission « Environnement & Nature » a organisé une journée « Oschterputz » le samedi 15 mai dernier.

La commune est ravie de l'impact de cette journée auprès des habitants avec 40 participants présents.

Le constat de cette journée : Pas trop de déchets présents aux abords de la commune.

La journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Suite à son succès, la commission « Environnement & Nature » a décidé de renouveler l'opération chaque année. Une réflexion est en cours sur l'organisation d'une journée citoyenne.

#### **11. Point d'information : Convention géoréférencement réseaux secs**

Une première convention avait été validée avec un coût de l'opération d'un montant de 48 000 € HT.

Suite aux derniers échanges entre Monsieur le Maire et l'Eurométropole de Strasbourg, le montant a été réétudié pour une somme totale d'environ 18 000 € HT.

#### **12. Point d'information : Commission de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle des listes électorales a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire.

La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24<sup>ème</sup> jour et le 21<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin).

Elle se tiendra le jeudi 27 mai prochain à 18H30 en Mairie par les 5 membres désignés par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **13. Point d'information : Travaux écluses du Canal de la Bruche**

La Collectivité Européenne d'Alsace réhabilite actuellement les ouvrages le long du Canal de la Bruche.

L'écluse n°5 à Kolbsheim et l'écluse n°6 à Hangenbieten (proche de l'étang) vont être entièrement rénovées.

L'écluse n°7 sera également traitée.

L'objectif est de pouvoir réguler (voir augmenter) le niveau du débit du canal de la Bruche. Cette augmentation du débit pourra favoriser le déversement progressif du Canal.

Les travaux débiteront en août.

### **14. Point d'information : Voiries : Lotissement Domaine du Meunier et Au fil de l'eau**

Les travaux de voiries sont achevés dans la rue de la Tuilerie.

En ce qui concerne la rue des Magnolias, en raison du mauvais temps, les travaux de finition sont décalés au 3 juin prochain.

Pour le Domaine du Meunier, la dérogation de prolongation accordée par Monsieur le Maire s'achève prochainement, les travaux sont programmés début juin.

### **15. Point d'information : Maison bi-famille : Démolition**

Une maison bi-famille est actuellement en cours de construction dans le lotissement « Domaine du Meunier ».

Nous avons remarqué que celle-ci était en-dessous de l'altimétrie minimum autorisée.

La Police du Bâtiment (service de l'Eurométropole de Strasbourg) est intervenue sur le chantier avec un courrier avec effet immédiat demandant l'arrêt des travaux et la mise en conformité du chantier avec le permis de construire autorisé.

### **16. Point d'information : Dates du Conseil Municipal second trimestre**

Monsieur le Maire a fixé les dates du Conseil municipal pour le second trimestre, elles se dérouleront comme suit :

- 30 juin 2021
- 28 septembre 2021
- 26 octobre 2021
- 30 novembre 2021
- 21 décembre 2021

### **17. Point d'information : Projet centre-bourg**

Le Maire et les Adjoints ont reçu Madame LOHR Katia pour la présentation d'un projet immobilier en lieu et place des bâtiments industriels actuels (rue du 14 Juillet et rue des Jardins).

Le projet décrit la création de logements mais également de locaux permettant l'installation de commerçants.

Il faudra analyser la problématique liée à la capacité de stationnement sur ce secteur ainsi que l'impact potentiel sur les écoles et périscolaire par rapport à la création des logements.

Le projet va être étudié par les services de l'Eurométropole de Strasbourg sur la compatibilité du projet avec les exigences du PLUi modifié.

#### **18. Exclusion d'office d'un conseiller municipal – André BIETH**

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal en constatant et actant que Monsieur André BIETH est absent non-excuse pour la 5<sup>ème</sup> fois consécutive depuis la mise en place du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été voté le 20 octobre 2020 à l'unanimité par les membres présents, la délibération a été transmise à la Préfecture en date du 29 octobre 2020.

L'article 6 du règlement intérieur (voir annexe) précise :

*« Tout conseiller qui, sans excuse valable, a manqué trois séances consécutives du Conseil, ou qui a troublé l'ordre à plusieurs reprises sans tenir compte des avertissements du président peut, par décision de l'assemblée, être exclu du Conseil pour une durée inférieure ou égale à son mandat.*

*Tout Conseiller qui, sans excuse, a manqué cinq séances consécutives cesse d'être membre du Conseil. »*

Monsieur le Maire rappelle les dates de Conseil Municipal où Monsieur André BIETH a été absent non-excuse (feuilles d'émargement en annexe) :

- Lundi 7 décembre 2020
- Mardi 26 janvier 2021
- Mardi 23 février 2021
- Mardi 30 mars 2021
- Mardi 25 mai 2021

Le Conseil Municipal, acte, l'exclusion d'office de Monsieur André BIETH. Il cesse d'être membre du Conseil Municipal à compter de ce jour.

15 voix pour

2 abstentions

Pour extrait certifié conforme.

Hangenbieten, le 14 juin 2021.

Le Maire,

Laurent ULRICH

